

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET
DES EAUX ET FORÊTS

DIRECTION DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
DES CONTRÔLES TECHNIQUES ET DE
LA RÉPRESSION DES FRAUDES

N° 138 DPVCTRF/PV/IX RABAT, LE

24 JAN 2001

ATTESTATION

Le Directeur de la Protection des Végétaux des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes atteste que :

La spécialité : ZM CORRECTOR titrant 17% de manganèse et 28% de zinc

Destinée : à la lutte contre les carences en manganèse et zinc des cultures.

N'est pas un pesticide à usage agricole et en conséquence elle n'est pas soumise à la législation sur les pesticides actuellement en vigueur au Maroc.

Cette attestation est délivrée à la société **SOCIETE OMNIUM AGRICOLE SOUSS Z.I TASSILA III AGADIR**, pour servir et valoir ce que de droit.

*Le Directeur de la Protection
des Végétaux des Contrôles Techniques
et de la Répression des Fraudes*


Signé, R. LAKHDAR